



**BAC CONSEILS**  
INITIATEUR DE SOLUTIONS

**CHAMPAGNOLE**

**Département du Jura**

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

*Rapport présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des  
collectivités territoriales*

**Exercice 2023**

**Service de l'eau potable**

Version 1 - 16/09/24 - SD - Document original

**BAC CONSEILS**

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03

contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SAS Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00035 - NAF : 7112B - TVA : FR 72 478843527

## Table des matières

I.	Caractérisation technique du service .....	4
A.	Présentation du territoire desservi .....	4
B.	Mode de gestion du service .....	4
C.	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0).....	4
D.	Nombre d'abonnements .....	4
E.	Prélèvements sur les ressources en eau.....	5
F.	Volumes mis en distribution .....	5
G.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	5
H.	Autres volumes .....	5
I.	Récapitulatif des différents volumes.....	6
J.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	6
II.	Tarifcation de l'eau et recettes du service .....	7
A.	Délibérations fixant les tarifs.....	7
B.	Modalités de tarifcation et facture d'eau type (indicateur D102.0) .....	8
C.	Recettes .....	8
III.	Indicateurs de performance.....	9
A.	Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1).....	9
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B).....	9
C.	Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3).....	11
D.	Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3) .....	11
E.	Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3).....	11
F.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2) .....	12
G.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3) .....	13
H.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P.1).....	13
I.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0).....	13
J.	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1).....	14
K.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0) .....	14
L.	Taux de réclamations (indicateur P155.1) .....	14
IV.	Financement des investissements .....	15
A.	Branchements en plomb .....	15
B.	Travaux engagés au cours de l'exercice .....	15
C.	État de la dette du service .....	15
D.	Épargne brute .....	16
E.	Amortissements.....	16

F.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
G.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante .....	16
V.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0) .....	16
B.	Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT).....	17

## I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### A. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

- Nom de la collectivité : **Commune de CHAMPAGNOLE**
- Compétences liées au service :  Production  **Transport**  **Distribution**
- Existence d'un schéma de distribution  **Non**  Oui
- Existence d'un schéma directeur  **Non**  Oui
- Existence d'un règlement de service  Non  **Oui, approbation 16/12/2010**
- Existence d'une CCSPL  **Non**  Oui

### B. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  régie avec prestation de service  **délégation de service public**

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **01/04/2021**
- Durée du contrat : **10 ans**
- Date de fin de contrat : **31/03/2031**
- Missions du délégataire : **gestion du service public de l'eau potable (transport, stockage, distribution de l'eau et gestion clientèle)**

### C. Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'eau potable (indicateur D101.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à toutes les personnes – y compris les résidents saisonniers – domiciliées dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elles sont ou peuvent être raccordées.

Le service public d'eau potable dessert **8 466 habitants** (8 421 en 2022).

Le nombre d'habitants desservis reste une estimation.

### D. Nombre d'abonnements

NOMBRE D'ABONNES			
	2022	2023	Variation
Abonnés domestiques	4367	4394	+ 0,6 %
Abonnés non domestiques	2	2	/
Abonnés autres services d'eau potable	4	4	/
<b>Total des abonnés</b>	<b>4369</b>	<b>4396</b>	<b>+ 0,6 %</b>

L'augmentation du nombre d'abonnés se poursuit depuis plusieurs années. Le ratio est d'environ 1,92 habitant/abonnement.

## E. Prélèvements sur les ressources en eau

Le service n'a pas de ressources en eau. Il est alimenté par un achat d'eau au Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

## F. Volumes mis en distribution

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (M <sup>3</sup> )			
	2022	2023	Variation
Total volumes produits (V1)	0	0	/
Achat d'eau au Syndicat Mixte Source de la Papeterie	595 071	542 377	- 8,9 %
Total volumes importés (V2)	595 071	542 377	- 8,9 %
Vente d'eau à Ney	23 394	21 310	- 8,9 %
Total volumes exportés (V3)	23 394	21 310	- 8,9 %
<b>Total volumes mis en distribution (V1 + V2 - V3) = (V4)</b>	<b>571 677</b>	<b>521 067</b>	<b>- 8,9 %</b>

Les volumes importés et les volumes exportés ont diminué, traduisant une baisse globale des volumes consommés autorisés et/ou l'amélioration des performances du réseau (rendement, ILP).

## G. Volumes vendus au cours de l'exercice

VOLUMES VENDUS (M <sup>3</sup> )			
Acheteurs	2022	2023	Variation
Abonnés domestiques	404 118	388 034	- 4,0 %
Abonnés non domestiques	2 479	3 405	+ 37,4 %
Total volumes vendus aux abonnés	406 597	391 439	- 3,7 %
Total volumes comptabilisés	415 271	392 724	- 5,4 %
Total volumes comptabilisés sur 365 jours : V7	410 769	392 724	- 4,4 %
Autres services d'eau potable	23 394	21 310	- 8,9 %
Total volumes exportés vers d'autres services : V3	23 394	21 310	- 8,9 %

La tendance à la baisse des volumes vendus, observée ces dernières années, est liée aux abonnés domestiques.

En 2022, une baisse des volumes vendus aux abonnés avait été enregistrée, ce qui pouvait sembler surprenant compte tenu des pics de chaleur de cette année-là. Cependant, les restrictions liées aux arrêtés de sécheresse, avec les interdictions d'utilisation de l'eau, ont influencé les consommations. Les données de consommation de 2023 confirment cette tendance.

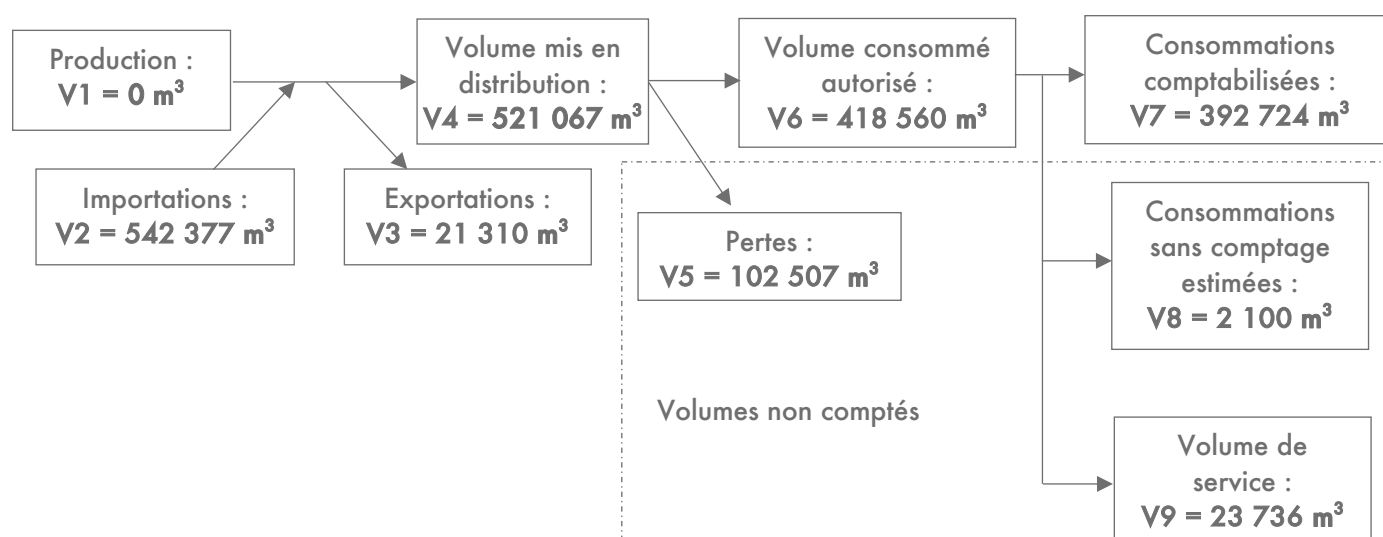
## H. Autres volumes

- Volume de service : V9 = **23 736 m<sup>3</sup>/an** (16 217 m<sup>3</sup>/an en 2022)  
(Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)
- Volume consommateurs sans comptage : V8 = **2 100 m<sup>3</sup>/an** (3 605 m<sup>3</sup>/an en 2022)  
(Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

## I. Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ( $V1 + V2 - V3$ )
- V5 ou pertes ( $V4 - V6$ )
- V6 ou volume consommé autorisé ( $V7 + V8 + V9$ )
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



## J. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **64 420 ml** (64 490 ml en 2022). Nous avons demandé une explication pour cette baisse.

VEOLIA répond que 100 ml de conduite (Rue Crélin) ont été supprimés. En parallèle, VEOLIA met à jour en permanence le SIG lors de découverte d'erreur (une vingtaine de corrections en 2023). Ainsi le linéaire évolue légèrement tous les ans, en positif ou en négatif.

## II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### A. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les tarifs du service date du 09/03/2021 et a été effective à partir du 17/03/2021.

TARIFS APPLICABLES										
		Au 01/01/23			Au 01/01/24			Variation		
Part du Déléataire										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	32,47			34,16			+ 5,2 %		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,5519			0,5808			+ 5,2 %		
Part de la Collectivité										
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0,00			0,00			/		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,2058			0,2058			/		
Organismes publics et taxes										
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	/
Redevance (€ HT/m <sup>3</sup> )	Lutte contre la pollution	0,28			0,29			+ 3,6 %		
Redevance (€ HT/m <sup>3</sup> )	Préservation des ressources en eau	0,16			0,16			/		

## B. Modalités de tarification et facture d'eau type (indicateur D102.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

FACTURE TYPE 120 M <sup>3</sup> (INDICATEUR D102.0)				
Prix du service de l'eau potable	Volume	Montant au 01/01/23	Montant au 01/01/24	Variation
Part du Déléataire				
Abonnement	1	32,47	34,16	+ 5,2 %
Consommation	120	66,23	69,70	+ 5,2 %
Part de la Collectivité				
Abonnement	1	0,00	0,00	/
Consommation	120	24,70	24,70	/
Organismes publics et taxes				
Redevance de lutte contre la pollution	120	33,60	34,80	+ 3,6 %
Redevance préservation des ressources en eau	120	19,20	19,20	/
TVA (5,5 %)		9,69	10,04	+ 3,6 %
<b>Total</b>		<b>185,88 €</b>	<b>192,59 €</b>	<b>+ 3,6 %</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> (total /120 m<sup>3</sup>)</b>		<b>1,5490 €</b>	<b>1,6049 €</b>	<b>+ 3,6 %</b>

La facture 120 m<sup>3</sup> augmente de + 3,6 % au total. Cette évolution est liée à :

- L'augmentation du coefficient de variation inscrit au contrat de DSP ;
- L'augmentation de la redevance de l'Agence de l'eau.

## C. Recettes

RECETTES DU SERVICE (€)			
	2022	2023	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	81 962,00	87 729,00	+ 7,0 %
Recettes vente d'eau en gros	12 619,00	13 254,00	+ 5,0 %
Autres recettes :	0,00	0,00	/
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00	/
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00	/
Autres	0,00	0,00	/
<b>Total des recettes Collectivité</b>	<b>94 581,00 €</b>	<b>100 983,00 €</b>	<b>+ 6,8 %</b>
Exploitation du service	379 058,00	382 118,00	+ 0,8 %
Autres recettes :	98 012,00	60 495,00	- 38,3 %
Travaux attribués à titre exclusif	61 970,00	24 010,00	- 61,3 %
Produits accessoires	36 042,00	36 485,00	+ 1,2 %
<b>Total des recettes Déléataire</b>	<b>477 070,00 €</b>	<b>442 613,00 €</b>	<b>- 7,2 %</b>



Les recettes de la Collectivité augmentent de + 6,8 %, ceci est dû à l'augmentation des recettes de vente d'eau aux usagers, et des recettes de vente d'eau en gros.

Les recettes du service de la Collectivité ont augmenté de + 6 402,00 € par rapport à 2022.

Les recettes globales du Délégué baissent de - 7,2 %.

Les différentes recettes baissent toutes, hormis celles liées aux produits accessoires qui augmentent de + 1,2 %.

Les recettes du Délégué ont baissé de - 34 457,00 € par rapport à 2022.

### III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### A. Qualité de l'eau (indicateurs P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de prélèvement réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

QUALITE DE L'EAU - % CONFORMITE EAU DISTRIBUEE					
Analyses microbiologiques			Analyses physico-chimiques		
	2022	2023		2022	2023
Nombre de prélèvements	16	16	Nombre de prélèvements	2	2
Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0	Nombre de prélèvements NON CONFORMES	0	0
% conformité	100,00 %	100,00 %	% conformité	100,00 %	100,00 %

Comme depuis de nombreuses années, la qualité de l'eau distribuée est conforme.

#### B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement précise qu'il faut que cet indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX		
Descriptif	Cotation	Indice patrimonial
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesure	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15/15</b>
Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	+ 1 à + 5	5
Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10 % (date ou période de pose renseignée) + 5 points si 95 % des réseaux renseignés	+ 1 à + 5	0
<b>Sous-total 2 - pré-requis 2</b>	<b>45/45</b>	<b>40/45</b>
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, etc.) et servitudes	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	0
Caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignées	0 (non) - 10 (oui)	10
Recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) - 10 (oui)	10
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) - 5 (oui)	0
<b>TOTAL Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de distribution d'eau potable</b>	<b>120/120</b>	<b>90/120</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **90/120** (90/120 en 2022).

L'ICGPR se maintient à un excellent niveau :

- Matériaux : XX %
- Diamètre : XX %
- Date de pose : XX %

Les pourcentages seront précisés, dès que nous aurons le retour de votre Délégué à ce sujet.

L'ICGPR pourrait être amélioré par une localisation précise des ouvrages et servitudes sur le plan et l'officialisation d'un plan pluriannuel de travaux.

### C. Rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduite dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100 = \mathbf{81,1 \%} \text{ (76,3 \% en 2022)}$$

Le rendement est en augmentation par rapport à 2022 et supérieur à l'objectif Grenelle II qui est de 68,86 %. Le Délégué respecte son engagement contractuel de 74,5 % pour 2022, cet engagement augmentant progressivement jusqu'à 79,9 % en 2025.

### D. Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \mathbf{5,46 m^3/km/jour} \text{ (6,84 m^3/km/jour en 2022)}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est en baisse. Cette variation est normale au vu de la baisse des volumes des consommations sans comptage et dans le même temps l'amélioration du rendement.

### E. Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \mathbf{4,36 m^3/km/jour} \text{ (5,99 m^3/km/jour en 2022)}$$

L'ILP est en baisse, ce qui est cohérent car le volume de perte en réseau a baissé de 38 579 m<sup>3</sup>, soit 23,35 %. Les volumes importés et les volumes exportés ont diminué, traduisant une baisse globale des volumes consommés autorisés et/ou l'amélioration des performances du réseau (rendement, ILP).

Le Délégué respecte bien son engagement contractuel qui est de 6,45 m<sup>3</sup>/jour/km (engagement contractuel progressif annuel et devant être inférieur à 4,74 m<sup>3</sup>/jour/km à partir de 2025).

## F. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE DES RESEAUX D'EAU POTABLE RENOUVELE (ML)				
2019	2020	2021	2022	2023
550*	0**	0	392***	0

\*En 2019, le Délégué n'affiche aucun renouvellement et la Collectivité affiche 550 ml rue Gédéon David.

\*\*En 2020, la Collectivité n'affiche aucun renouvellement mais le RAD affiche 750 ml rue Gédéon David (non comptabilisés car le linéaire de cette rue a déjà été pris en compte en 2019). De plus, la Collectivité nous a confirmé le linéaire de 550 ml renouvelés.

\*\*\*En 2022, la Collectivité annonce un renouvellement de 392 ml, alors que le RAD annonce 350 ml renouvelés rue d'Ain.

En 2023, la Collectivité et le Délégué n'affichent aucun renouvellement.

Soit 0,942 km renouvelé pour 64,42 km de réseau au total.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,29 \% (0,62 \% \text{ en } 2022)$$

Le taux de renouvellement est en baisse. Malgré une bonne implication de la Collectivité dans le renouvellement des canalisations, le taux de renouvellement reste inférieur aux préconisations des Assises de l'Eau qui est de 1,2 %. Notons également que le ratio national est de 0,65 % en 2022.

## G. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU		
Descriptif	Cotation	Indice
Aucune action de protection	0 %	0 %
Études environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %	50 %
Arrêté préfectoral	60 %	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %	100 %
<b>Indice d'avancement de protection des ressources en eau</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de **100 %** (80 % en 2022).

Cet indicateur est issu du Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie. Ce taux élevé est signe d'une bonne implication du Syndicat dans les démarches de protection de la ressource.

## H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = 2,95 \text{ ‰} (3,43 \text{ ‰ en 2022})$$

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en baisse. Le nombre d'interruptions est de 13 contre 15 en 2022.

## I. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur D151.0)

Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. A noter : l'unité retenue sur l'Observatoire est arbitrairement le jour ouvrable (jo).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est **1 jour ouvrable** (1 jour ouvrable en 2022).

## J. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (indicateur P152.1)

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100 = \mathbf{100 \%} \text{ (100 \% en 2022)}$$

L'engagement contractuel est bien respecté par le Délégué.

## K. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est :

$$\frac{\text{Montant des impayés au 31.12. N des factures eau émises pour l'année } N_{-1}}{\text{Montant total TTC des factures émises pour l'année } N_{-1}} \times 100 = \mathbf{0,98 \%} \text{ (0,94 \% en 2022)}$$

Cet indicateur est en hausse mais il reste en dessous de la moyenne nationale (2,00 %).

## L. Taux de réclamations (indicateur P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1\,000 = \mathbf{0,45 \text{ ‰}} \text{ (0,00 ‰ en 2022)}$$

Il y a eu 2 réclamation(s) en 2023, il n'y en avait pas eu en 2022. Ce taux est très bon.

## IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### A. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne devait plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS		
	2022	2023
Nombre total des branchements	2766	2777
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants en fin d'année	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

6 branchements en plomb ont été découverts en 2023 et renouvelés dans l'année.

### B. Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX DE LA COLLECTIVITE			
Travaux engagés	Montant des travaux	Montants des subventions pour ces travaux	Montants des contributions du budget général pour ces travaux
Aucune Information	44 269,00	23 410,00	0,00
Renouvellement conduite AEP : Antenne rue Bazinet (47 ml)	28 096,00	8 429,28	0,00
Suppression et optimisation de conduite : Rue Paul Cretin	7 325,00	2 197,50	0,00
Pose d'un compteur de sectorisation : Rue Stephen Pichon	5 740,00	1 722,00	0,00

### C. État de la dette du service

ETAT DE LA DETTE		
	31/12/2022	31/12/2023
Encours de la dette	0 €	0 €
Remboursement au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

Le service de l'eau potable de la Commune de Champagnole n'a pas de dette.

## D. Épargne brute

EPARGNE BRUTE		
	2022	2023
Épargne brute du budget eau potable	27 368 €	29 454 €

## E. Amortissements

AMORTISSEMENTS		
	2022	2023
Dotations aux amortissements	66 731 €	68 671 €

## F. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

PROJETS A L'ETUDE	
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement conduite Henri Prost	52 000 €
Renouvellement conduite	67 000 €

## G. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX		
Travaux	Année de réalisation	Montant travaux en €
/	/	/

# V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (indicateur P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L. 261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2023, le service a reçu 12 demandes d'abandon de créances (2 en 2022).



Au cours de l'année 2023, l'indicateur relatif aux abandons de créances est de :

$$\frac{\text{Montant des abandons de créances}}{\text{Volume facturé}} = 0,0017 \text{ €/m}^3 \text{ (0,0005 €/m}^3 \text{ en 2022)}$$

Le nombre d'abandons de créances a augmenté en 2023 ; passant de 2 demandes pour une valeur de 215 € en 2022, à 12 demandes pour une valeur de 671 € en 2023.

## B. Opération de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elles offrent la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT